



Une opposition malmenée

Editorial

Après 15 mois de pandémie, les élections des 20/27 juin 2021, ont révélé la pire crise démocratique, une ABSTENTION record. Pratiquer autrement serait bienvenu ! Ce n'est pas le chemin pris par la majorité à Lisle.

Au-delà des commissions municipales supprimées, converties en ateliers informels, montés à la sauvette, les attaques se sont multipliées :

- Division par 3 de l'espace EXPRESSION LIBRE de l'opposition dans le journal municipal,
- Interdiction des prises de parole libres de l'opposition dans les « Questions Diverses » de l'ordre du jour des conseils municipaux, à présenter par écrit seulement,
- Disparition des mots de l'opposition dans les PV des conseils municipaux (cf. le conseil du 24 mars dernier),
- Des conseils durant 35 minutes au mieux !

..Et la forme.. Toujours agressive ! Ton cassant, mises en causes et procès d'intention systématiques, retours incessants sur un passé réinterprété!

Cette obsession à ferrailer contre l'opposition, à limiter sa voix, est la marque d'une vision conflictuelle du débat qu'a la majorité. Si cohabiter entre groupes n'est pas facile, entendre des idées différentes de l'opposition, qui dérangent peut-être, ça n'est jamais la fin du monde, vu le rapport de force à 22 voix contre 5, bien à l'avantage de la majorité !

Face à une vision rétrécie et hargneuse des débats, certains dossiers en étant carrément exclus, **notre groupe a dû se résoudre à interroger les autorités de régulation.**

- 1/ Le contrôle de légalité de la Préfecture pour savoir, si la prise de parole durant les « questions diverses » et sa retranscription dans les procès-verbaux étaient vraiment illicites,
- 2/ Sur le dossier « Monument aux morts » : s'il était normal d'exclure la question de l'ordre du jour du conseil ? Une absence de réponse à nos nombreuses demandes (dont une requête portée par avocat !), nous a amené à porter la question au niveau juridique,
- 3/ Une requête formelle auprès du Procureur de la République pour non-respect des procédures dans « PERIMETRE PROTEGE » (on interdit aux citoyens matériaux, couleurs, ... MAIS la Mairie (le contrôleur), **abat un ALIGNEMENT d'arbres, sans déclaration préalable**). Chacun comprend que ce n'est pas la bonne voie pour la démocratie. Agir ainsi à l'encontre de l'opposition ne saurait mener à une évolution positive dans les relations lisloises, ni protéger les intérêts fondamentaux de notre commune

Le groupe Municipal « AGIR pour TOUS /VIVRE Ensemble » : Katy De OLIVEIRA , Clarisse ORIOL, Philippe MAYERAS, Jean TKACZUK, Laurent VEYRIES.



Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire.
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

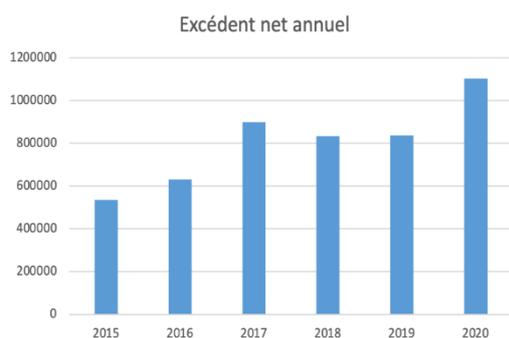
- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (concours, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser en Mairie !
Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une **attestation de recensement**. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans...). En cas de perte ou de vol, il peut demander une **attestation de situation administrative**. Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)

IMPOTS

Pas de front uni majorité/opposition contre la hausse des impôts au budget 2021 ! Une occasion manquée par la majorité !

Le budget 2021 a été élaboré dans un contexte national de **suppression de la taxe d'habitation**, et de **transfert de l'impôt foncier départemental aux communes**. Dans ce contexte l'Agglo GAILLAC-GRAULHET, a voté dans la précipitation et à l'arraché (46 voix pour, 41 contre et 8 Blancs/nuls), un nouvel impôt-Agglo sur le foncier, de 15,3 millions d'€ (le taux de la taxe passera de 2.73% à 25.60%)! Dans cette période de crise, les élus de l'opposition ont soutenu ceux de la majorité et fait **front commun** contre cette décision. Lors des débats au niveau communal, et dans la dynamique de cet état d'esprit de front-commun, notre groupe a fait une contre-proposition, en demandant de baisser de -23% le taux lillois du foncier bâti. En effet, pour compenser la hausse de l'Agglo, il fallait que la commune baisse son propre taux de -23%, pour que la facture globale (commune + agglo) reste identique à celle de 2020, pour les lillois.



Sur des motifs strictement comptables, de soi-disant prudence pour le futur et malgré des excédents budgétaires (bénéfices) qui tournent chaque année autour de 650 000€/an, **la majorité n'a pas retenu notre proposition et a proposé de ne baisser le foncier bâti que de -18%**. Nous nous sommes donc abstenus, en regrettant cette **hausse nette d'impôt de +5%**. **Nous aurions pu en effet constituer un front lillois uni, contre la hausse des impôts**, dans une période de pandémie, où tant de nos concitoyens souffrent.

Où est la cohérence dans les positions de la majorité ?

BUDGET et FINANCES

Quelques remarques sur le Budget primitif 2021:

Diverses dépenses inscrites dans le budget primitif peuvent interroger :

1/ une **augmentation des indemnités des élus** pour +20 000€ (+34%), soit la moitié de l'impôt supplémentaire envisagé en taxe foncière, allant bien au-delà des 5 000€/an que justifie la création d'un 8^{ème} poste d'adjoint,

2/ **un emprunt de 600 000€**, au lieu du maximum des 250 000€ que la majorité affichait depuis 7 ans, comme un plafond à ne pas dépasser,

3/ **l'absence, dans cette période de difficultés, de réduction de la voilure dans les investissements** qui auraient dû privilégier certaines priorités comme les travaux urgents sur la piscine.

4/ une **justesse approximative dans les prévisions budgétaires**, notamment pour les charges de personnel (chapitre 012). On a pu lire les prévisions suivantes dans les 3 derniers budgets prévisionnels (BP), votés en mars chaque année et des différences significatives avec le réalisé :

- BP 2019 : 1 130 000€ annoncés / 1 001 605€ réalisé, soit un écart de - 130 000 € environ
- BP 2020 : 1 140 000€ annoncés / 1 014 968€ réalisé, soit de nouveau un écart de - 125 000 €,
- En 2021, est à nouveau inscrit, près de 1 140 000 €, sur le chapitre 012 !!!!

En 2020, la majorité insistait sur le fait que le personnel « travaillait en flux tendu depuis trop longtemps » et qu'il fallait embaucher. Ces embauches n'ont jamais eu lieu, pourquoi donc chaque année promettre des embauches et ne pas les réaliser. Il faut espérer que ces promesses seront très prochainement tenues !

5/ un **résultat de fonctionnement 2020 (bénéfice de l'année), exceptionnellement élevé**, à 1 103 000 €, soit environ 25% des recettes de fonctionnement !

On peut voir ici validé le bien-fondé de notre proposition, faite lors du dernier débat sur le BP 2021, de **ne pas augmenter la taxe « foncier bâti » et regretter qu'elle n'ait pas été retenue**. Cette proposition représentait, on le voit aujourd'hui une baisse des recettes municipales de 40000€ seulement, soit à peine 4% du « bénéfice » 2020...

6/ Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire COVID19, ont été finalement, assez bien maîtrisées.

CHANTIER DU MUSEE, PLACE SAISSAC: la maison mitoyenne voit sa toiture s'écrouler.

Le 23 Avril 2021 un mail de Madame le Maire, nous informait qu'un incident était intervenu sur le chantier du pôle culturel. Il s'agissait de l'effondrement d'une partie de la toiture de l'immeuble mitoyen. Le magasin en dessous a été obligé de fermer quelques temps et la propriétaire habitante est toujours obligée de loger ailleurs. Une dizaine d'experts des assurances des diverses parties concernées sont venus au chevet du malade ... On est dans l'attente de leurs conclusions en espérant qu'elles puissent rapidement permettre à la propriétaire de retrouver son chez-soi. Par contre une chose est sûre on est loin des affirmations de Mme le Maire lors du Conseil du 20 novembre 2018, qui nous faisait la leçon et expliquait qu'ils « savaient faire » en matière de prévision et que de surcoût il n'y aurait pas ! Même si nous n'avons jamais été favorables à ce projet, on ne peut que souhaiter que ce type d'accident ne se renouvelle pas, au risque d'alourdir l'addition finale.



NB: Étonnant, par ailleurs de voir durant la saison estivale et touristique, persister un CHANTIER municipal dans l'espace public du PERIMETRE PROTEGE*, quand on interdit les travaux d'été aux lislois dans ce même périmètre.

*Périmètre protégé=Zone de 500 m autour du clocher de l'Eglise, classée monument historique en 1886.

ÉLECTIONS DEPARTEMENTALES, CANTON « VIGNOBLES ET BASTIDES » : « la VALSE DES ETIQUETTES ! »

Ces élections ont été l'occasion de plusieurs premières fois ! Tout d'abord, à l'issue du 1er tour, **les vainqueurs n'ont pas pu être élus**, car ils n'avaient pas atteint le minimum requis: avoir rassemblé 25% des électeurs inscrits. On pourra longtemps discuter sur les causes, certainement nombreuses, mais parmi toutes on peut voir dans les «arrangements» pratiqués, un motif de désintérêt. C'était aussi la 1ère fois qu'aucun candidat des partis Les Républicains, ou Rassemblement National n'était présent. Le binôme vainqueur, élu « sans étiquette » en 2016, avec la droite, se retrouvait aujourd'hui étiqueté « majorité départementale », une majorité que préside le SOCIALISTE ! Bref rien ne change! Jacques Dutronc le chantait déjà en 1969: « Je suis pour le communisme, Je suis pour le socialisme, Et pour le capitalisme, Parce que je suis opportuniste... »

ATELIERS d'ELUS DE LA MAIRIE : Comment fonctionnent-ils?

Depuis le début de ce mandat, la majorité a fait le choix de **supprimer les commissions**, et organise une quinzaine de groupes de travail, sur des sujets aussi divers que... le choix des panneaux de chantier autour du pôle culturel ou la réfection de l'escalier de la Mairie.

Nous avons souvent eu l'occasion de regretter de n'être conviés qu'à des exposés (étude du patrimoine lislois, projet piscine, projet salle des fêtes) qui n'ont ensuite jamais été repris en conseil municipal ou se sont traduits pour certains en décisions de la Maire, sans faire l'objet du moindre débat.

Mais c'est sans doute le fait de ne pas être conviés à certains groupes de travail qui devrait nous questionner : aucune invitation pour **discuter en amont avec les acteurs concernés** de la future maison de santé pluridisciplinaire, ni de l'aménagement du monument aux morts, ni même sur la décision de prendre une entreprise solidaire pour l'entretien du Rivalou.

Or derrière chacun de ces sujets, **un projet de ville se dessine, une ville des années 90 où la place de la voiture est prépondérante**, un centre-ville qui ressemble de plus en plus à un parc touristique tout propre, tout lisse, surveillé par des caméras et où les nouveaux arrivants sont repoussés à l'extérieur de la cité et considérés comme une charge pour la commune.

Un adage ancien dit : « Quand on lui montre la lune, l'idiot regarde le doigt... ». Et c'est parce que nous avons trop longtemps regardé le doigt, qu'il nous semble plus important que jamais, de **construire** avec tous les Lislois, **un autre projet**.

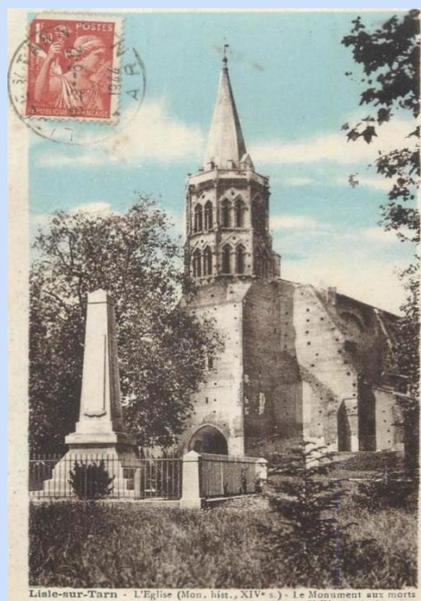
MONUMENT AUX MORTS :

Voilà ce que nous aurions pu discuter ENSEMBLE si le débat municipal avait eu lieu !

Comme déjà indiqué, ce dossier a été marqué par l'absence totale de discussion en conseil et pire par l'obstination à ne pas en avoir. Il y a pourtant 2 phases dans tout projet: celle liée à la **maitrise d'ouvrage**, le propriétaire qui est ici la Mairie et donc le Conseil, et celle liée au **maître d'œuvre**, l'exécutant (Ici ce sont les employés municipaux qui ont été choisis ce qui est très bien en soi) .. Au-delà de la volonté de priver le conseil de tout débat (ce qui nous a amené à suivre une démarche juridique) il nous faut exposer les remarques qu'appelle ce projet sur un monument mémoriel, monument qui va bientôt fêter ses 100 ans.

Celui-ci présentait bien des aspects remarquables. Nos ancêtres l'avaient inscrit dans une des 5 formes de monuments aux morts qui parsèment la France. Il avait une clôture, délimitant un « **espace sacré** » dans lequel seules quelques personnes, comme le Maire de la commune, étaient autorisées à entrer. **4 obus** en marquaient les angles. **Ils symbolisaient la mort et les souffrances endurées**. Tout cela a été supprimé !

Dans une période où tous les villages de France s'attachent à ouvrir des **démarches de protection et de classement de ces témoins de la Grande Guerre**, il est dommage qu'à Lisle on n'ait pas pris le temps de peser le pour et le contre, avant d'agir. Par ailleurs, était-il nécessaire **d'abattre un alignement d'arbres** pour entasser quelques places de parking près du monument? Était-il nécessaire de privilégier, ici, la voiture ? Bien sûr on nous dira que tout ça est joli ... Certes ! Mais, même touristiquement, on n'est attractif que par les «**légendes**» qu'on peut raconter. **Supprimer les symboles les uns après les autres, nous appauvrit!** Ce dossier fait se percuter, et un projet démocratique et un projet de ville, qui clairement, ne conviennent pas !



Lisle-sur-Tarn - L'Eglise (Mon. hist., XIV^e s.) - Le Monument aux morts

CHAUDE ALERTE AU COLLEGE JMG LE CLEZIO !

Une fermeture de classes repoussée... in extremis!

La question de la **faiblesse des effectifs entrants** au collège de Lisle est une constante, au point qu'à nouveau, cette année **la fermeture d'une classe de 4ème a été fortement envisagée par le Rectorat** et que le suspense a duré jusqu'au bout. A quelques élèves près seulement! **Imaginez dans quelles conditions difficiles les enfants ont vécu leur scolarité en 2020 et en 2021 !** Au collège, depuis deux ans, sous l'effet de la pandémie c'est : cours à distance sur internet, puis en demi-groupes, puis au collège, puis à nouveau à distance, avec un protocole qui change sans arrêt et des consignes sanitaires contraignantes (distance avec les copains, gel, masques, fenêtres ouvertes, etc...). Heureusement, le collège a relativement bien été épargné par les contaminations! Et là, les élèves de 4ème se seraient retrouvés à plus de 31 élèves par classe ! Insoutenable ! Il est facile de comprendre que les apprentissages en auraient souffert. Les enfants, les enseignants et les personnels du collège ne méritaient pas cette nouvelle pénalisation. Aussi **les deux associations de parents d'élèves du collège se sont mobilisées aux côtés d'un collectif d'enseignants du collège pour dire NON à cette nouvelle fermeture de classe !**

Et au final et fort heureusement, l'annonce a été faite de la décision de maintenir les quatre classes de 4ème ouvertes. Cependant, même si on note la réouverture d'une classe de 6ème, qui avait fermé en 2020-2021, on déplore la fermeture d'une classe de 5ème à la prochaine rentrée. De ce fait, il est primordial que tous les acteurs de terrain et « Agir pour Tous » aussi, restent vigilants et attentifs à cette **situation démographique critique récurrente** pour les enfants du territoire que dessert notre collège.



Parc ARVENGAS : Au moins un ARBRE ABATTU de TROP ?



Arbre en Co visibilité abattu

En cette mi-mai 2021, l'abattage d'une série d'arbres dans la propriété privée Arvengas, a créé une forte émotion dans la population lisloise. L'opération avait lieu dans une propriété privée et chacun est bien sûr maître chez lui, sauf quand on est placé dans un **périmètre protégé**, délimité par le clocher de l'Eglise, **ce qui crée des obligations, même dans une propriété privée**. Aussi, la Maire de Lisle a fort justement saisi les **services des Bâtiments de France** qui ont tranché selon le **critère de co-visibilité**. Cela n'a pas empêché un des arbres concernés de disparaître à tort, comme le montrent les images ci-jointes. Ce qu'en dehors de toute polémique, on ne peut que regretter !

ASSOCIATIONS : COMMENT SURMONTER LA CRISE COVID19 ?

La crise sanitaire et les protocoles ont mis à l'arrêt complet ou partiel de nombreuses pratiques artistiques, culturelles, sportives et de loisirs qui se déroulent et qui sont portées par le tissu associatif. **Cette situation a forcément pesé tant sur le plan humain car cela a eu un impact sur l'engagement de nombreux bénévoles que sur un plan financier**. Lors de la reprise en septembre, il y a de fortes chances que le retour des adhérent.e.s. soit impacté. Ils.elles risquent d'être frileux à prendre une licence, payer une adhésion, s'acquitter d'une cotisation, ne sachant pas de façon certaine, si leur année pourra se dérouler sans interruption, comme ce fut le cas lors des deux dernières saisons. Tout cela fragilise le secteur associatif et celui de Lisle n'y échappe pas.

Pour accompagner cette reprise le gouvernement a mis en place le « **Pass' Sport** » et aussi le « **Pass Culture** » (<https://pass.culture.fr/>). Au niveau local, notre groupe a plusieurs fois abordé ce sujet en CM

et nous avons appelé à garder en réserve la possibilité **d'aider les associations qui pourraient être en difficulté**. Mais nous pouvons aussi tous contribuer à redynamiser ce tissu associatif, vecteur de lien social, en nous investissant dans le quotidien des associations. C'est un temps où on peut partager nos savoir-faire, nos compétences et nos parcours et s'enrichir mutuellement de nos expériences.... Alors engageons-nous, donnons de notre temps, devenons bénévoles, dirigeants. On a tous et toutes des choses à partager pour le bien vivre de nos communes.

PASS SPORT

1jeune1solution.gouv.fr

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

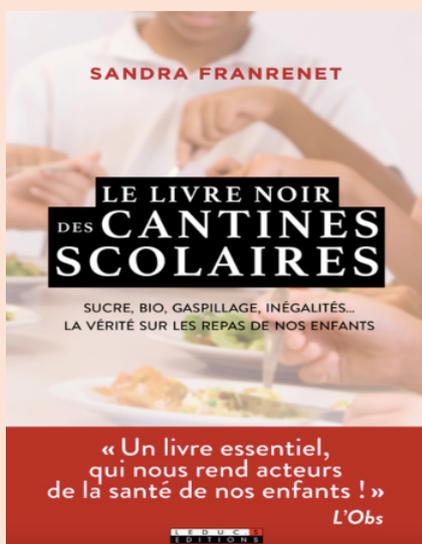


COVID19 : Mettons en œuvre la DEVISE « **Liberté, égalité, fraternité** ». **Nous faire VACCINER** c'est la **LIBERTE** de penser à nous-mêmes, comme à autrui. C'est la solution pour éviter plus sûrement la maladie et ses complications à long terme, notamment pour les tranches d'âge les plus jeunes et c'est aussi en toute **FRATERNITE**, participer à la réduction de la circulation du virus dans la population

DES CANTINES SCOLAIRES « AUTREMENT » ? OU EN EST-ON ?

La loi EGalim (octobre 2018) sur l'agriculture et l'alimentation, fixait déjà un certain nombre de mesures et d'objectifs pour la restauration collective, dont les cantines scolaires.

« Cantine en transition », un collectif, s'était créé à Rabastens en 2019, pour améliorer la restauration collective avec parents d'élèves, agriculteurs ou simples citoyens, dont des lillois. Le collectif a candidaté à l'appel à projet du Conseil Régional « laregion.citoyenne » et a été lauréat : le but était de proposer un modèle de transition sur 3 communes pilotes (Rabastens, Coufouleux et Lisle sur Tarn) et de créer « des cuisines, en régie municipale, se fournissant auprès d'un réseau de producteurs participants. »



A LIRE :
« Le livre noir des cantines scolaires, Sucre, bio, gaspillage, inégalités ... La vérité sur les repas de nos enfants » par Sandra FRARENET. Ed LEDUC Septembre 2018

En 2019, était également inauguré, à Montans, la LEGUMERIE Terra Alter Pays d'Oc, un projet coopératif en lien avec des associations de producteurs locaux, soutenu par la Chambre d'agriculture. Une légumerie, c'est la brique indispensable à toute cantine, car elle peut prendre en charge les préparations : lavage, épluchage de légumes et autres, selon les règles d'hygiène et de conservation.

L'ADEME (Agence de la transition écologique) avait lancé en Sept 2020 un appel à projets pilotes pour faciliter la transition des cantines scolaires vers une démarche d'alimentation durable (achats justes , lutte contre gaspillage).

L'Agglo Gaillac-Graulhet a annoncé la labellisation de son Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Les PAT visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation, et à modifier les pratiques agricoles et alimentaires, notamment avec des circuits courts et des produits locaux.

Enfin le plan national de relance, vise aussi à aider les petites communes à investir dans la restauration scolaire pour une alimentation saine, durable et accessible à tous. Il comporte en effet un axe « transition agroécologique » avec un soutien à certaines cantines scolaires, à hauteur de 50 M€. C'est dans ce cadre dénommé C.R.T.E (contrat de relance et de transition écologique) et au sein des 72 millions d'€ de projets remontés du terrain et recensés par l'AGGLO, que Bernard Miramont vice-président en charge du sujet, a annoncé 260000 € pour des études (cuisines en production à Lisle, Rabastens et Rivière) et des achats de matériel. Bref, les planètes semblent alignées pour que des développements significatifs surviennent au plus vite dans ce domaine des cantines scolaires !

COMPRENDRE



Exit la commune, Voici le BLOC COMMUNAL !

Depuis janvier 2017, on ne peut plus raisonner en termes de commune seulement. En effet de nombreuses compétences sont passées à l'Agglomération Gaillac-Graulhet et du personnel avec. Ainsi la commune de Lisle n'a plus aujourd'hui que 26 agents municipaux contre plus de 50 en 2015. Il en est de même quand nous parlons impôts (voir plus haut) : la suppression de la taxe d'habitation par le gouvernement, la création par une faible majorité d'élus de l'Agglo d'un impôt foncier nouveau de 15,3 millions d'€ (dont 2,5 millions € liés aux ECOLES) et la décision de la majorité municipale de Lisle de ne compenser que partiellement. Tout cela nous demande donc, pour comprendre à quelle sauce nous sommes mangés, de raisonner global en BLOC COMMUNAL, en cumulant les chiffres de la commune et de l'Agglo!

ALLER PLUS LOIN => Lire le **Rapport du SENAT** du 7 novembre 2018: <http://www.senat.fr/rap/r18-110/r18-1101.pdf>

GREEN'R, l'appli mondiale anti-déchets, est née en FRANCE de l'imagination d'un lycéen de Villefranche-sur-Saône



Les réseaux sociaux ont parfois du bon, en particulier lorsqu'ils fédèrent leurs membres pour une action à impact positif. Ruben LONGIN, lycéen, a créé le sien : "GreenR".

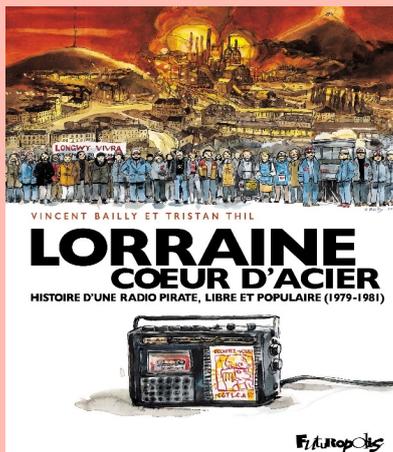
Il met en lien les citoyens qui repèrent des décharges sauvages et ceux qui souhaitent les nettoyer.

Tous acteurs de notre environnement grâce à une petite APPLI à télécharger sur son téléphone : GREEN'R.

Une BD raconte l'aventure des radios libres: «RADIO LORRAINE CŒUR D'ACIER».

Il y a 40 ans, c'était 1981 et la victoire historique de **François MITTERRAND**. L'année suivante c'était la libéralisation des Radios Libres. Malheureusement la Radio « Lorraine Cœur d'acier », radio pirate citoyenne, n'a pu en bénéficier. Son histoire (1979-81) est racontée dans une BD de **Vincent Bailly et Tristan Thil** récemment sortie. Cette radio alors illégale, vécut 2 ans, soutenue par la CGT, mais finalement « lâchée ». Les 2 auteurs nous racontent ce que fut cette aventure humaine partagée sur les ondes. L'histoire de cette équipée, s'inscrit dans la lutte d'alors pour **sauver les hauts-fourneaux de Longwy, un des bastions sidérurgiques de Lorraine**, les combats pour empêcher leur fermeture, la colère, la peine, la résignation. Mais en même temps, cette BD nous rappelle que le cœur ouvrier battait fort, s'insurgeait, manifestait, se mobilisait pour défendre un territoire et repousser la fatalité un peu plus loin, quand tout semblait perdu !

A lire sans faute!



UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

Chers Lislois (es), connaissez-vous l'ancien nom de Lisle-sur-Tarn ? Un indice peut vous aider : les panneaux d'entrée de ville en occitan. L'appellation occitane est en effet, très proche de l'ancien nom : **Lisle-d'Albi**. C'est par décret du 4 septembre 1898, que le nouveau nom apparaît. La commune de Lisle-d'Albi, sera désormais « Lisle-sur-Tarn » !

Le plus curieux tient dans les causes de ce changement. Elles sont multiples et plutôt cocasses. **C'est tout d'abord une histoire postale** : beaucoup de courrier était égaré entre Lisle et Albi. **D'autres sont plus burlesques, celles liées au train**. En effet des dames de la « haute société » toulousaine, qui rendaient visite à des proches en Albigeois, arrivant à la gare de

Lisle et souhaitant se dégourdir les jambes, pensaient être rendues et pouvoir finir à pied leur périple vers la Préfecture. Quelle n'était pas leur surprise quand elles se rendaient compte de la distance qui restait à parcourir ou de la longue attente du prochain train. Leurs courroux multiples et répétés, alertèrent la Préfecture. Voilà quels peuvent être les effets de la petite histoire.

LE SENS de la FETE : ET SI ON FAISAIT la FETE COMME AUTREFOIS ?



Jusqu'à la fin des années 1960, tout au long de l'été à Lisle-sur-Tarn, s'égrenaient les fêtes de quartier. Les bals se succédaient dans les hameaux de Sours, des Fortis, de Lapeyrière et les quartiers de la Gare, de Saint Louis, du Pal... Cette période festive s'achevait par les vendanges qui mobilisaient le village. Ces fêtes ont toutes été regroupées en une fête générale (foraine), qui se tient chaque année courant Juillet.

Aujourd'hui, ces festivités de quartier pourraient servir de modèle, pour resserrer les liens de proximité entre les habitants de notre commune qui s'agrandit et attire de nouvelles populations !

Chacun à son échelle, peut organiser un repas de quartier. La méthode en est simple, pour cela il suffit de :

- Sonner chez ses voisins pour leur présenter la démarche,
- Solliciter la mairie pour pouvoir investir une place ou une rue le jour choisi,
- Installer des tables pour que chaque voisin puisse amener à manger et à boire,
- Et mettre un peu de musique, de l'ambiance pour celles

et ceux qui souhaitent partager quelques pas de danse!

A vous de jouer !

PISCINE et BAINNADE dans le TARN...



La Piscine est l'équipement phare de l'été et des vacances à Lisle. Elle est aussi l'objet de polémiques sur son entretien et la majorité en fait un cheval de bataille par ses critiques contre les réparations effectuées par l'ancienne majorité en 2013. Ces réparations ont pourtant permis de tenir pendant 9 ans et de garder bon an mal an, l'équipement ouvert chaque été.

Aujourd'hui une nouvelle période s'ouvre et la mairie a fait faire une étude pour une piscine rénovée, estimée aux alentours de **2,5 millions d'€**. Un tel projet pourrait s'inscrire dans le plan de relance du gouvernement, décliné au niveau de l'Agglo avec le CPRE qui a recensé 72 millions d'€ de projets, dont **16 Millions € pour les 4 piscines du territoire (Gaillac, Graulhet, Lisle, Rabastens)**. Il est donc temps de réfléchir à ce que l'on veut faire et de se poser les bonnes questions. En effet est-il bien venu d'investir de telles sommes dans un équipement qu'on dit trop vétuste et si mal placé puisque **dans la zone rouge du plan de protection des rives du Tarn**. Ne faudrait-il pas réfléchir à rebâtir une piscine dans un lieu plus approprié ? Et puis à côté de cela n'oublions pas, que faire le bonheur des enfants par temps de canicule, c'est aussi possible avec **la solution des « baignades naturelles »**. Cette pratique se développe sur la rivière Tarn. Ainsi à Rabastens, depuis 2013, sous le quai des Remparts, une plage est ouverte à la baignade en Juillet et Aout. **Pourquoi ne pas réfléchir ensemble pour en faire de même à Lisle, au niveau de la plage de Teillet sur le Tarn ?**

VIGNES GELEES



Le vignoble gaillacois se souviendra de 2021 avec ce nouveau coup porté par les fortes gelées, survenues autour du 13 Avril 2021 point d'orgue de "Douze matinées de gel recensées depuis le 20 mars ». Toutes les vignes n'ont pas souffert également : ce sont surtout celles de la plaine, près du Tarn, qui ont plus été touchées et les dégâts selon la zone varie de 20% à 80%. La perte de récolte prévisible sera une atteinte très sévère pour certains viticulteurs, qui verra aggraver une situation déjà rendue difficile par les blocages liés à la pandémie (fermeture des restaurants, fermeture de marchés à l'international.

De tels dégâts estimés à 20 M€ sont soumis à assurance mais les montants élevés et les franchises font que ce moyen est peu mobilisé. Aussi se pose la question non encore résolue de quelles aides viendront compenser Les responsables élu.e.s de tous échelons, les assureurs, les banques, les chambres d'agriculture, la sécurité sociale agricole MSA, ainsi que des représentants des différents ministères, se sont engagés à activer tous les outils pour diminuer l'impact d'une perte de production, mais aussi réfléchir à des aides supplémentaires.

Agir pour tous
pour un Grand Lisle Rassemblé

« Agir pour tous »: une association à votre service

Elle n'existe que pour vous, les lislois, grâce aux relations entretenues avec l'ensemble de la communauté lisloise

Elle a besoin que vous soyez actifs et en soutien

Autrement dit :

Ecrivez-nous, **CONTACTEZ-nous, PARLEZ-nous,**

JOIGNEZ Vous à nous,

Bref... **Engagez-Vous !**

CONTACTS

Site : www.agirpourtous-lisle.com

Mail : agirpourtouslisle@gmail.com

Page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/AgirPourTousLisleSurTarn>